



# Le comité de sécurité de l'église

Le comité de sécurité de l'église comprend des représentants de diverses fonctions de l'église et est guidé par l'agent de sécurité de l'église. Le comité apporte une approche intégrée de la sécurité et permet d'améliorer l'efficacité des mesures de sécurité dans tous les ministères.

Le comité axe ses travaux sur l'élaboration de programmes de sécurité et de plans d'urgence, le recensement de risques probables par le biais d'auto-inspections et d'examen des activités, ainsi que sur les enquêtes menées à la suite d'accidents afin de déterminer les mesures à prendre les mieux adaptées pour remédier aux problèmes qui en ont été la cause.

## Le comité de sécurité

Les membres du comité de sécurité doivent être nommés selon le processus habituel de nomination du comité. Le comité est généralement composé du responsable de la sécurité de l'église, de représentants de ministères clés tels que celui des diacres, des ministères chargés des enfants et des services chargés de l'entretien des installations, et (dans la mesure du possible) d'un professionnel de la santé ou d'intervention de premiers secours, tel qu'un secouriste, un policier ou un pompier. Lorsque vous sélectionnez les membres du comité, n'oubliez pas que certaines tâches qui peuvent comporter des informations confidentielles, telles que les enquêtes sur les accidents, requièrent maturité et discrétion.

Le comité devra se réunir périodiquement, au moins une fois par trimestre, et devra consigner par écrit les minutes de chaque réunion. Les plus petites églises pourront traiter les questions de sécurité en tant que point de l'ordre du jour de leurs réunions mensuelles du personnel ou du conseil d'administration.

## Activités du comité

**Les auto-inspections** permettent de découvrir des dangers physiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Le comité pourra assister l'agent de sécurité de l'église lorsqu'il effectuera des auto-inspections des lieux. Utilisez le formulaire d'ARM sur les auto-inspections des églises comme un guide d'orientation ; il est disponible sur [AdventistRisk.org](http://AdventistRisk.org).

**La sécurité** est un sujet de préoccupation croissante pour les églises. Apprendre comment mettre en œuvre un plan fondé sur la compassion, qui soit à la fois efficace et centré sur le Christ, est une chose possible. Divers éléments de sécurité tels que l'éclairage, les caméras de surveillance et la répartition des clés doivent être examinés. L'équipe doit également tenir compte des procédures et de la formation des gens afin que l'église puisse réagir efficacement face à une activité suspecte. Le fait de penser à l'église en tant que corps doté de plusieurs couches de défense contribuera à renforcer son efficacité, non seulement dans le domaine de la sécurité, mais aussi en matière d'hospitalité.

**Les plans d'urgence** constituent un autre aspect important de la sécurité de l'église. Le comité devra examiner le plan d'urgence de l'église sous la direction de son agent de sécurité. Les exercices doivent être pratiqués avec les diacres et les autres membres clés du personnel afin qu'ils puissent se familiariser avec leurs responsabilités, pour chaque type de catastrophe possible. ARM



recommande d'organiser des exercices de simulation d'urgence au minimum deux fois par an dans leur église.

**Les activités et le transport** devront également faire l'objet de discussions lors des réunions du comité. Après approbation du conseil d'administration de l'église, le comité pourra être invité à examiner les activités et la logistique de transport afin de déterminer les éléments de sécurité qu'il y aura lieu de mettre en place. Consultez le planificateur des activités de sortie d'ARM sur [AdventistRisk.org](http://AdventistRisk.org) et vérifiez que les feuillets d'autorisation des parents ou tuteurs et les formulaires de décharge médicale à signer, qui sont requis pour les mineurs, soient bien en place et conformes à la normativité de la conférence.

**La planification de la protection de l'enfance** ne se fait pas uniquement dans les ministères de l'Enfance ou dans le club des explorateurs. Nos enfants font partie intégrante de toutes les activités de l'église et pour être efficace, une approche holistique de leur protection est nécessaire. Collaborez avec le coordonnateur de dépistage, les chefs des départements concernés par l'enfance, les responsables des installations, les pasteurs et les anciens pour faire en sorte que toute l'église travaille ensemble pour protéger nos enfants et toutes les personnes vulnérables.

**Le bon entretien** est un autre domaine d'intérêt pour le comité de sécurité. Bien que l'entretien ne soit pas la responsabilité première du comité, de nombreuses pertes financières sont directement liées au manque d'entretien. Une fuite entraînant un sol mouillé, un tapis déchiré ou plissé, des trottoirs inégaux et des nids-de-poule dans le parking sont des exemples de conditions qui provoquent fréquemment des trébuchements et des chutes. Le comité pourra s'efforcer d'examiner les registres d'entretien tous les trimestres et les comparer aux rapports d'inspection pour recenser les points à corriger.

## Enquête faisant suite à un accident

Un mode principal de contrôle des pertes consiste à mener une enquête formelle et à examiner tous les accidents survenus à l'église, qu'il s'agisse d'accidents qui ont eu lieu ou d'accidents évités de peu. Lorsqu'un accident est signalé, une personne officiellement désignée par écrit par le comité (en règle générale, l'agent de sécurité) déterminera les causes profondes de l'accident en menant les actions suivantes :

- 1 Visite du lieu de l'accident ;
- 2 Interrogation des témoins, enregistrement de leurs observations et de leurs coordonnées ;
- 3 Vérification des causes de l'accident résultant :
  - a. d'actions d'une personne, quelle qu'elle soit ;
  - b. de méthodes de travail dangereuses ;
  - c. de règles enfreintes ;
  - d. d'un ménage mal fait ;
  - e. de vices matériels ;
  - f. d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'équipements de sécurité ;
  - g. d'équipement défectueux.
- 4 Enregistrement d'informations sur d'autres conditions déplorables.

Le comité fera des recommandations écrites au pasteur ou au conseil d'administration de l'église en s'appuyant sur le rapport final de l'enquête. Les recommandations incluront ses conclusions quant à la cause de l'accident et des mesures correctives pour empêcher que de tels incidents se reproduisent à l'avenir. Le pasteur pourra choisir de présenter les conclusions importantes au conseil de l'église pour son information et un ajustement éventuel des directives.



Adventist Risk Management,® Inc. (ARM) s'implique dans la sécurité et le succès de votre ministère. Pour vous aider à protéger les personnes et les biens matériels qui sont au cœur de votre ministère, nous vous fournissons des ressources relatives à la gestion des risques. *Notre ministère est de protéger votre ministère.* Cherchez d'autres ressources sur [AdventistRisk.org/About-Us](http://AdventistRisk.org/About-Us). #ARMcares



**DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE**  
1.888.951.4276 • [CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG](mailto:CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG)  
**TENEZ-VOUS INFORMÉ**  
[ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS](http://ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS)



Ce matériel contient des informations factuelles générales et ne doit en aucun cas être pris pour un conseil juridique spécifique concernant une question ou un sujet particulier. Si vous souhaitez connaître la façon dont une juridiction locale traite les circonstances particulières auxquelles vous pouvez être confronté, veuillez consulter votre avocat ou votre gestionnaire de risque local.